

## CAHIER DES CHARGES

### Prestation pour la mise en place d'un diagnostic d'ancrage territorial de la Réserve naturelle nationale d'Ossau

#### ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

La Réserve naturelle nationale d'Ossau (RNNO) a été créée en 1974 avec pour principal objectif la préservation de la plus ancienne colonie française de Vautour fauve. D'une dizaine de couples nicheurs à sa création, la colonie de vautours fauves de la Réserve atteint désormais près d'une centaine de couples nicheurs. Elle constitue un site d'étude et d'expérimentation privilégié pour la mise en œuvre du Plan national d'actions « *Vautour fauve et activités d'élevage* » qui vise à restaurer le lien entre le vautour et le monde agricole.

Le Parc national des Pyrénées, gestionnaire du site par délégation du Préfet des Pyrénées Atlantiques (convention n°28/78 du 22 août 1978), envisage la révision du plan de gestion de la réserve naturelle nationale à l'horizon 2024. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 qui promeut la mise en place d'une gestion de qualité du réseau national des espaces protégés.

En vue d'alimenter la révision du plan de gestion de la réserve, le Parc national des Pyrénées souhaite engager au préalable une enquête à portée sociologique auprès des acteurs du territoire (*élus, socio-professionnels, institutionnels,...*) afin d'évaluer la perception de la Réserve d'Ossau et plus généralement du Vautour fauve qui demeure une espèce controversée. Ce travail devra suivre la méthodologie élaborée par les Réserves naturelles de France (RNF) aussi appelée « *Diagnostic d'ancrage territorial* » et disponible à l'adresse : <https://ancrage.reserves-naturelles.org/>.

L'ancrage territorial est reconnu comme un facteur clé pour la bonne gestion d'une réserve naturelle dans une optique de développement durable conciliant préservation de l'environnement et maintien des activités socio-économiques. Il s'agit, ici, d'évaluer le niveau d'appropriation de la Réserve naturelle d'Ossau par les acteurs locaux ainsi que le niveau d'intégration de la réserve au sein de ce territoire. Les résultats de cette enquête permettront d'identifier les axes de travail à intégrer dans le futur plan de gestion de la Réserve d'Ossau.

Ce travail sera réalisé en prestation pour le compte du Parc national des Pyrénées, gestionnaire de la Réserve naturelle nationale par délégation de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques. Il fait l'objet d'une subvention publique au titre du Fonds vert de la part du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

## ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La présente consultation porte sur la mise en œuvre d'un diagnostic d'ancrage territorial sur la Réserve d'Ossau selon la méthodologie proposée par Réserves naturelles de France (RNF).

La prestation comprend :

- 1) **la présentation** de la démarche avec le gestionnaire, en comité de gestion de la Réserve d'Ossau, et la production des supports de présentation.
- 2) **un travail bibliographique** (*plan de gestion de la réserve – évaluation du plan de gestion - bilan d'activités - site internet - publications valorisant les travaux réalisés sur les vautours*). Ces documents seront fournis par le gestionnaire. Une visite de terrain sera également organisée avec le gestionnaire afin de s'approprier les enjeux de la réserve.
- 3) **la définition du socio-écosystème de la réserve naturelle.**
- 4) **identifier les acteurs à mobiliser pour l'enquête** avec l'aide du gestionnaire et des services de l'Etat (*estimation à trente personnes*),
- 5) **démarcher les acteurs et conduire les entretiens,**
- 6) **analyser les données et assurer leur bancarisation** (*retranscription des entretiens, évaluation des indicateurs d'ancrage, identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces, identification des facteurs d'influence de l'ancrage de la réserve*),
- 7) **identifier les axes d'amélioration** à travers la définition avec le gestionnaire, d'actions et d'objectifs à intégrer dans le prochain plan de gestion,
- 8) **produire un rapport d'étude** où la méthodologie, les résultats et les pistes d'amélioration pour améliorer l'ancrage de la réserve seront présentés,
- 9) **la présentation des résultats et la production des supports pour une réunion de restitution** des entretiens à destination des participants à l'enquête,
- 10) **valoriser l'étude en comité de gestion** de la Réserve d'Ossau.

A noter que la prestation comprendra également la participation à plusieurs réunions de suivi et de validation intermédiaire avec le Parc national (présentiel et/ou visioconférence) sur la base du principe indicatif suivant:

- 1\* / Réunion de lancement ;
- 2\* / Préparation de la présentation en comité consultatif (point 1) ;
- 3\* / Validation des points 2) et 3), préparation du point 4) ;
- 4\* / Validation et bilan des points 5 et 6), validation du point 7) ;
- 5\* / Préparation des restitutions des points 9) et 10) ;
- 6\* / Réunion de validation définitive.

## ARTICLE 3 : CALENDRIER

Conformément aux engagements pris par le Parc national des Pyrénées vis-à-vis du Fonds vert, l'étude devra, dans la mesure du possible, être réalisée selon le calendrier prévisionnel suivant :

Différentes étapes de l'étude	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24
Présentation de la démarche au comité de gestion de la RNNO							
Phase préparatoire : travail bibliographique + visite terrain							
Définir le socio-écosystème de la réserve et lister les acteurs à contacter							
Démarcher et conduire les entretiens							
Analyser les données							
Rédiger le rapport							
Restituer les résultats							

## ARTICLE 4 : PROPOSITION FINANCIERE ET TECHNIQUE

Il est demandé aux soumissionnaires de produire une offre détaillée pour la mise en œuvre d'un diagnostic d'ancrage territorial de la Réserve d'Ossau selon les modalités décrites *en supra*.

Cette offre fera ressortir distinctement le prévisionnel détaillé en valeur hors taxes et / ou toutes taxes comprises ou net de taxes en fonction du statut.

Le montant de la prestation proposée, à la date de signature du devis par le candidat, devra ne pas souffrir de changement et de revalorisation pendant ladite période. Par ailleurs, il fera apparaître distinctement, dans une grille des tarifs, les frais forfaitaires associés au coût journalier du personnel et les dépenses liées au déplacement.

Il se doit d'être exhaustif et tout compris.

Le devis sera accompagné d'une présentation de la société ou du candidat qui postule au présent appel d'offre. Des références d'intervention semblables seront fournies autant que de besoin.

Le devis présentera explicitement le nombre de journées sur site prévu aux différentes étapes du projet, et notamment pour la conduite des entretiens.

## ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- qualité de l'offre et des prestations proposées (40%),
- expérience dans le domaine (40%),
- montant de l'offre financière (20%).

La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

## ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Monsieur Jérôme LAFFITTE  
Chargé de missions faune  
Parc national des Pyrénées  
E-mail : [jerome.lafitte@pyrenees-parcnational.fr](mailto:jerome.lafitte@pyrenees-parcnational.fr)  
Tel : 06 88 22 01 72

Monsieur Yves HAURE  
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées  
Parc national des Pyrénées  
Tél. : 05 62 54 16 40  
E-mail : [yves.haure@pyrenees-parcnational.fr](mailto:yves.haure@pyrenees-parcnational.fr)

## ARTICLE 7 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées  
Parc national des Pyrénées  
Villa Fould  
2, rue du IV septembre  
Boite postale 736  
65007 TARBES CEDEX

Les propositions seront formulées obligatoirement par écrit, avant le jeudi **14 septembre 2023 à 12 heures**, quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. les documents listés à l'article 3 (*devis détaillé*),
2. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
3. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
4. un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de la société ou du prestataire qui concourt,
5. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat.

Seules les propositions complètes seront retenues.

## ARTICLE 8 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative. Les propositions incomplètes seront retournées.

Le prestataire retenu se verra proposer une lettre de commande qui sera signée par Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires.

L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique. Cette lettre de commande donnera lieu à un paiement annuel (*année N*) après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande.

Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n° 2002 – 231 du 21 février 2002.

La facturation des prestations interviendra via le portail CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr> selon les informations suivantes :

- dénomination et adresse postale :

Parc national des Pyrénées  
Villa FOULD  
2, rue du IV Septembre – Boite postale 736  
65007 TARBES CEDEX

- données d'identification :

SIRET : 1865000004700110  
APE ou NAF : 9104 Z  
TVA intracommunautaire : FR 79 186 500 047

- adresse e-mail :

[comptabilité@pyrenees-parcnational.fr](mailto:comptabilité@pyrenees-parcnational.fr)

- renseignements CHORUS PRO :

Code service : DF  
Code engagement : PNP1

L'unité monétaire est l'€.

Fait à Tarbes, le mercredi 12 juillet 2023

© Parc national des Pyrénées

[www.pyrenees-parcnational.fr](http://www.pyrenees-parcnational.fr)